



Les départs avec décote et surcote au régime général

Séminaire Retraite et parcours de vie
Direction statistiques, prospective et recherche

16 janvier 2026



Sommaire

1. Introduction, le contexte
2. Le constat : une hausse du recours aux départs avec surcote/décote
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion



Sommaire

- 1. Introduction, le contexte**
2. Le constat : des populations en progression
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion

»» Introduction, le contexte

Les comportements de départ à la retraite ont évolué :

Jusqu'à récemment : la « norme » était l'atteinte du taux plein pour liquider les droits (Enquête MDR, modélisation)

Aujourd'hui : Changement de « norme »

Réformes des retraites successives ont élargi l'étendue des âges de départ possibles et modifié les règles

De plus en plus d'assurés peuvent arbitrer entre liberté de choix de départ et niveau de pension

Partir plus tôt avec
une pension réduite
→ **Décote**

Prolonger l'activité
pour améliorer le
niveau de retraite
→ **Surcote**

Constat observé : une « tendance à la hausse » des départs avec décote et avec surcote

→ **Impacts forts en termes de gestion pour une caisse de retraite**

»» Introduction, le contexte

La SURCOTE au régime général, qu'est-ce que c'est ?

Majoration de la pension si prolongation d'activité au-delà de l'âge d'ouverture des droits (AOD) et de la durée requise pour le taux plein (DAR).

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2004 dans le but de favoriser l'activité des séniors.

Avant : travailler au-delà du taux plein et de l'âge légal ne donnaient pas lieu à une majoration de la pension de base.

→ Augmentation définitive de la pension de base au régime général.

$$\text{Pension de base totale} = \left[\text{SAM} \times \text{Taux de la pension} \times \frac{\text{Durée d'assurance au RG ou Lura}}{\text{Durée d'assurance requise}} \right] + \text{Surcote}$$

Avec **Surcote** = (nombre de trimestres surcotés) × taux de la surcote × pension de base au RG

coefficient de majoration

1,25% depuis le
1^{er} janvier 2009

»» Introduction, le contexte

La DÉCOTE au régime général, qu'est-ce que c'est ?

Pénalité appliquée aux pensions des retraités lorsqu'ils partent :

- avant d'avoir réuni tous les trimestres requis pour bénéficier du taux plein (DAR)
- et n'ont pas atteint l'âge d'annulation de la décote (67 ans)
- ou qui ne bénéficient pas d'un départ au taux plein automatique (inaptitude au travail, invalidité)

$$\text{Pension} = \left[\text{SAM} \times 50\% \times (1 - \text{Décote}) \times \frac{\text{Durée d'assurance au RG ou Lura}}{\text{Durée d'assurance requise}} \right]$$

avec **Décote** = MIN [(*DAR* – Durée de l'assuré); (*AAD* – âge de départ de l'assuré)] X Taux de décote

Nombre de trimestres de décote

→ Réduction définitive du taux de calcul de la pension de base
Pas d'accès au minimum contributif

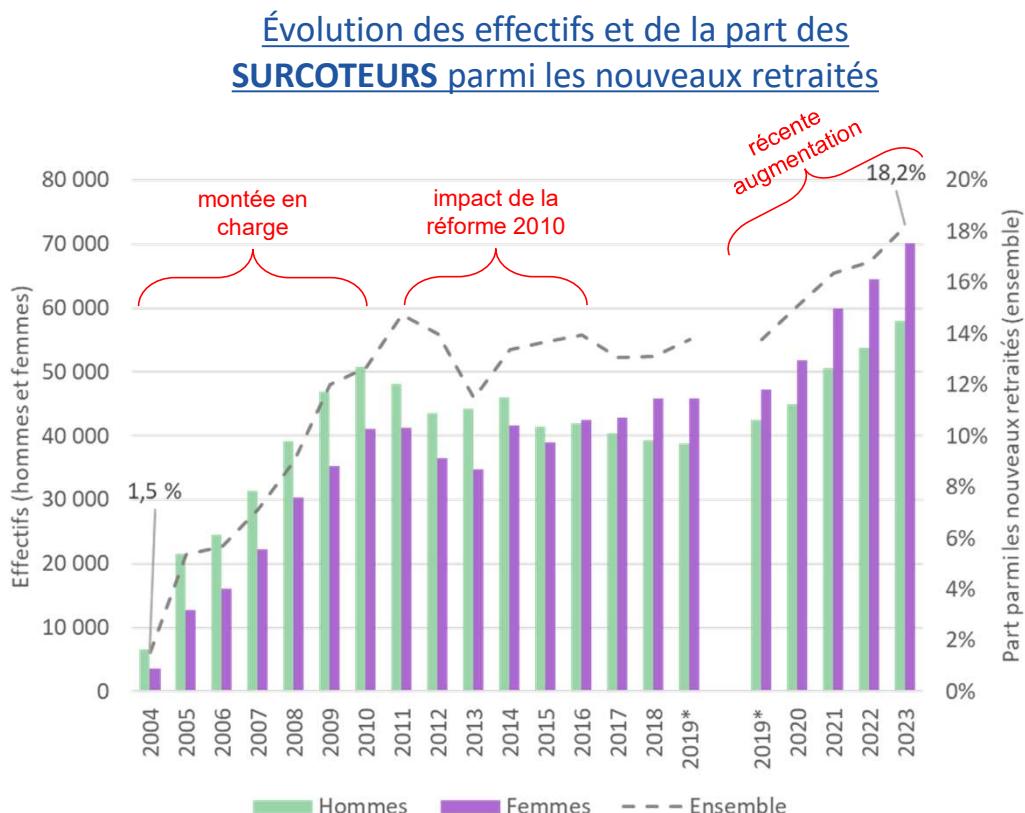
Réforme 2003
Abaissement de 10% à
5 % par année
manquante



Sommaire

1. Introduction, le contexte
- 2. Le constat : des populations en progression**
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion

»»» Tout part d'un constat : une augmentation des SURCOTEURS en nombre et en part...



Source : SNSP et SNSP-TI.

Champ : Nouveaux retraités de droit direct du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de départ du droit direct (données 2023 arrêtées à fin juin 2024).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

De 2004 à 2010 : première montée en charge

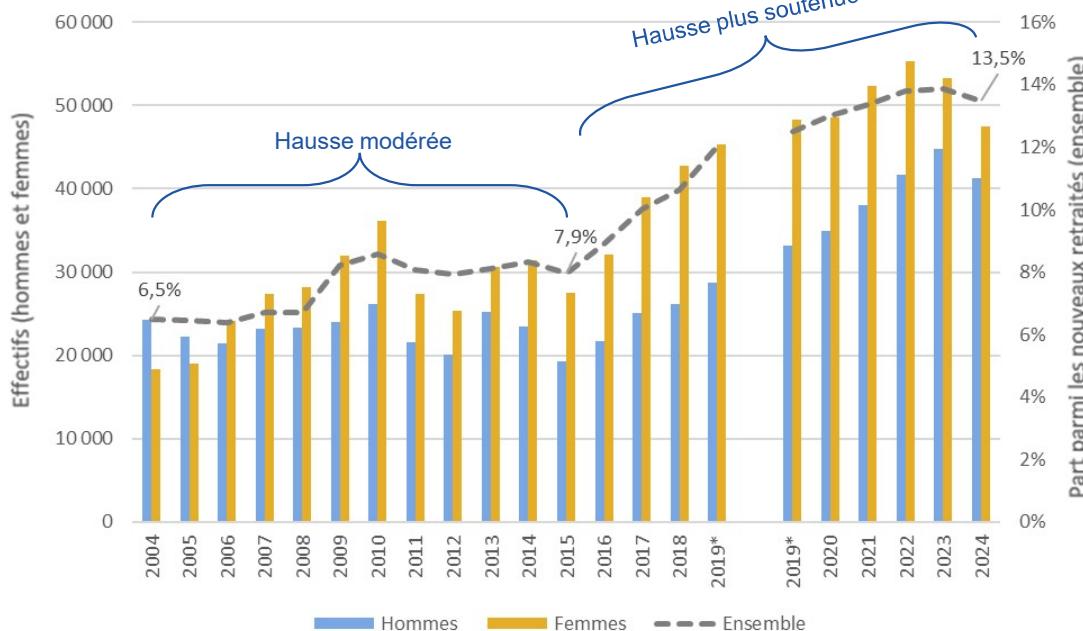
A partir de 2011 : les départs diminuent en lien avec la baisse des départs liée à la réforme de 2010 reculant l'AOD puis **oscillent** avec les mois creux

A partir de 2016 : moins d'effets de la réforme

Depuis 2020 : les départs avec surcote au RG ne cessent d'augmenter (85 300 assurés en 2019 à 120 200 en 2022, soit +34 800 = une hausse de 41%)

»»» Tout part d'un constat : une augmentation des DÉCOTEURS en nombre et en part...

Évolution des effectifs et de la part des DÉCOTEURS parmi les nouveaux retraités



Source : SNSP et SNSP-TI.

Champ : Nouveaux retraités de droit direct du régime général (hors outils de gestion de la Sécurité sociale pour les indépendants jusqu'à 2018), par année de départ du droit direct (données 2024 arrêtées à fin juin 2025).

* Rupture de série à la suite de l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général.

Deux grandes dynamiques de hausse :

Hausse modérée jusqu'en 2015

S'explique par la réforme 2003

- minore le taux de décote annuel de 10% à 5% par année manquante (décote moins pénalisante)
- Augmente la DAR

Hausse plus soutenue à partir de 2015, liée à

- Réforme 2010 : hausse des bornes d'âges légaux, déconnexion de l'AAD avec l'âge Aspa
- Réforme 2014 : allongement de la DAR



Sommaire

1. Introduction, le contexte
2. Le constat : des populations en progression
- 3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?**
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion

»»» Plusieurs hypothèses pour expliquer la récente progression

« Coefficients de solidarité » Agirc-Arrco (instaurés en 2019) ?

A partir de la génération 1957, les salariés souhaitant éviter une minoration temporaire de leur pension complémentaire doivent travailler un an au-delà de la date d'obtention du taux plein.

➔ **Manque de recul**

De plus cette minoration temporaire a été supprimée fin 2023 et les départs avec surcote continuent d'augmenter

Développement des pratiques de télétravail ?

« Entre 2019 et 2023, la part des personnes salariées pratiquant le télétravail au moins occasionnellement passe de 9 % à 26 % » Dares Analyses n° 64.

Le télétravail pourrait améliorer les conditions de fin de carrière et favoriser la prolongation d'activité ?

➔ **Pas de prévalence observée chez les séniors + les données de gestion de la Cnav ne permettent pas de répondre**

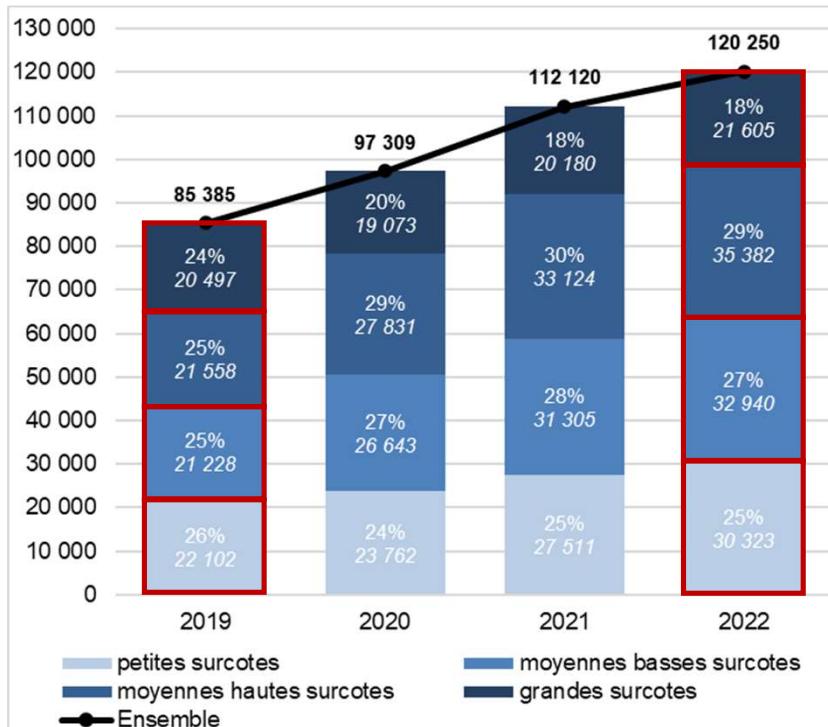
Incertitude à la suite des réformes successives ?

Préférence pour partir le plus tôt possible, mais aussi préférence pour retarder le départ pour une meilleure pension ?

➔ **Les données de gestion de la Cnav ne permettent pas de répondre**

Est-ce que l'augmentation du nombre de surcoteurs s'accompagne d'une modification de leur profil ?

» Ce sont les surcotes à durée intermédiaire (1 à 3 ans) qui ont le plus augmenté



Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.

Quatre durées de surcote selon les quartiles en 2019 :

- Grandes surcotes (3 ans et plus)
- Moyenne-hautes surcotes (1 an et demi à 3 ans)
- Moyenne-basses surcotes (environ 1 an)
- Petites surcotes (moins d'un an)

La hausse des surcoteurs (+34 800 entre 2019 et 2022) se décompose :

- +8 200 petites surcotes
- +11 700 moyenne-basses surcotes
- +13 800 moyenne-hautes surcotes
- +1 100 grandes surcotes

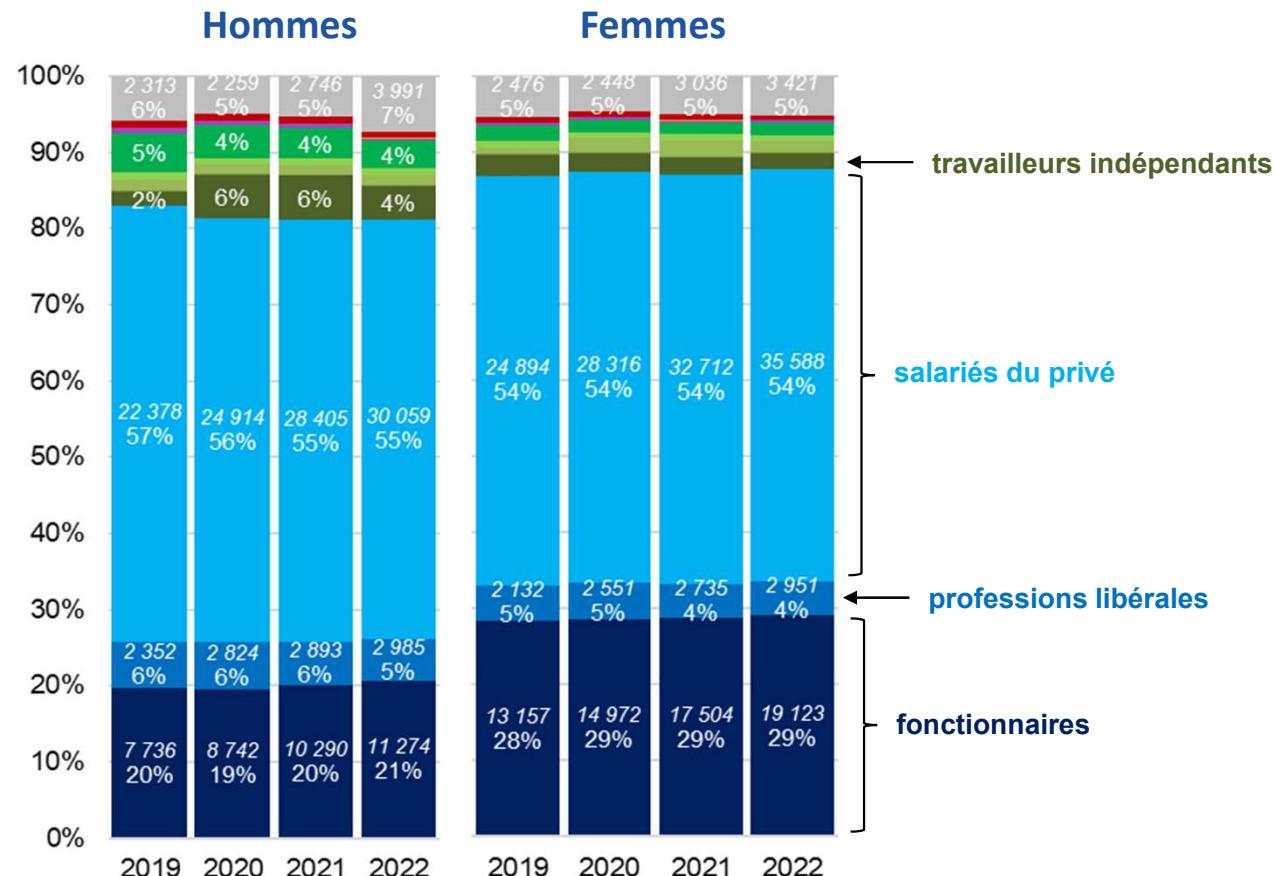
Soit :

+6pp pour les moyennes surcotes

-6pp pour les grandes surcotes

➔ Hausse des départs avec surcote portée par les surcotes de durée intermédiaire (1 à 3 ans)

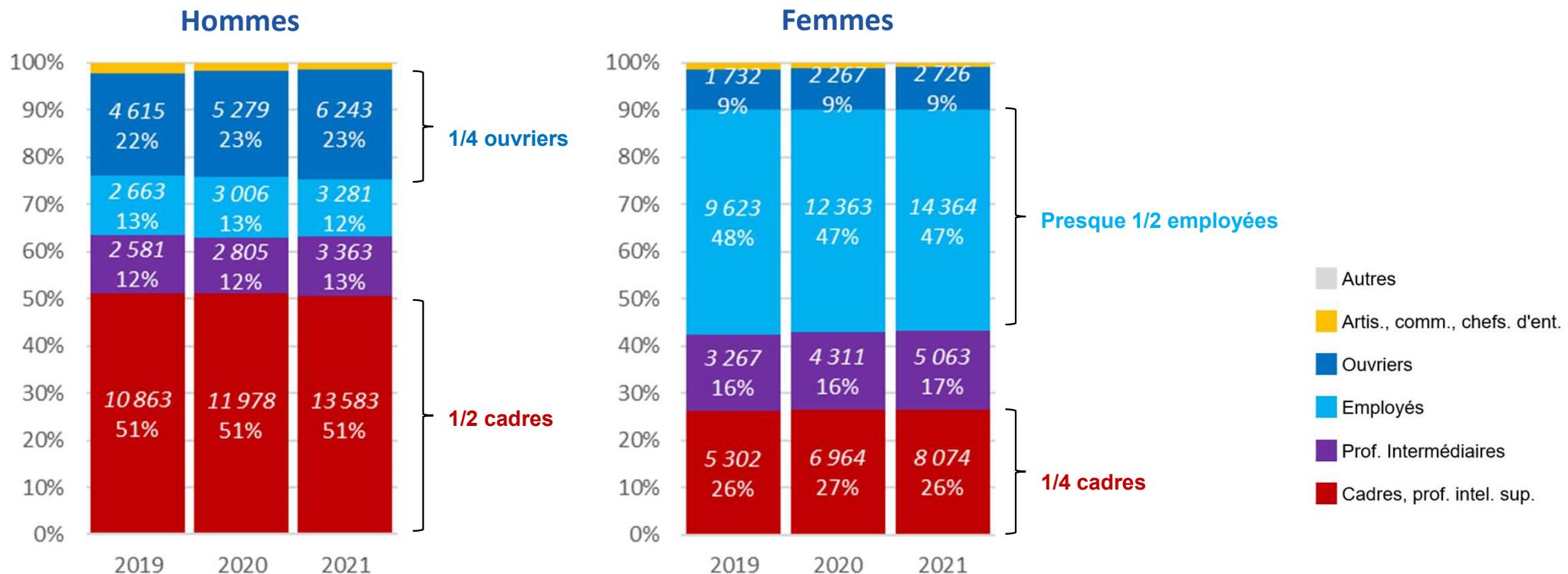
»»» Les surcoteurs sont majoritairement salariés du privé avant le départ à la retraite



Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.

» PCS : avant le départ, les hommes salariés sont surtout cadres et les femmes employées

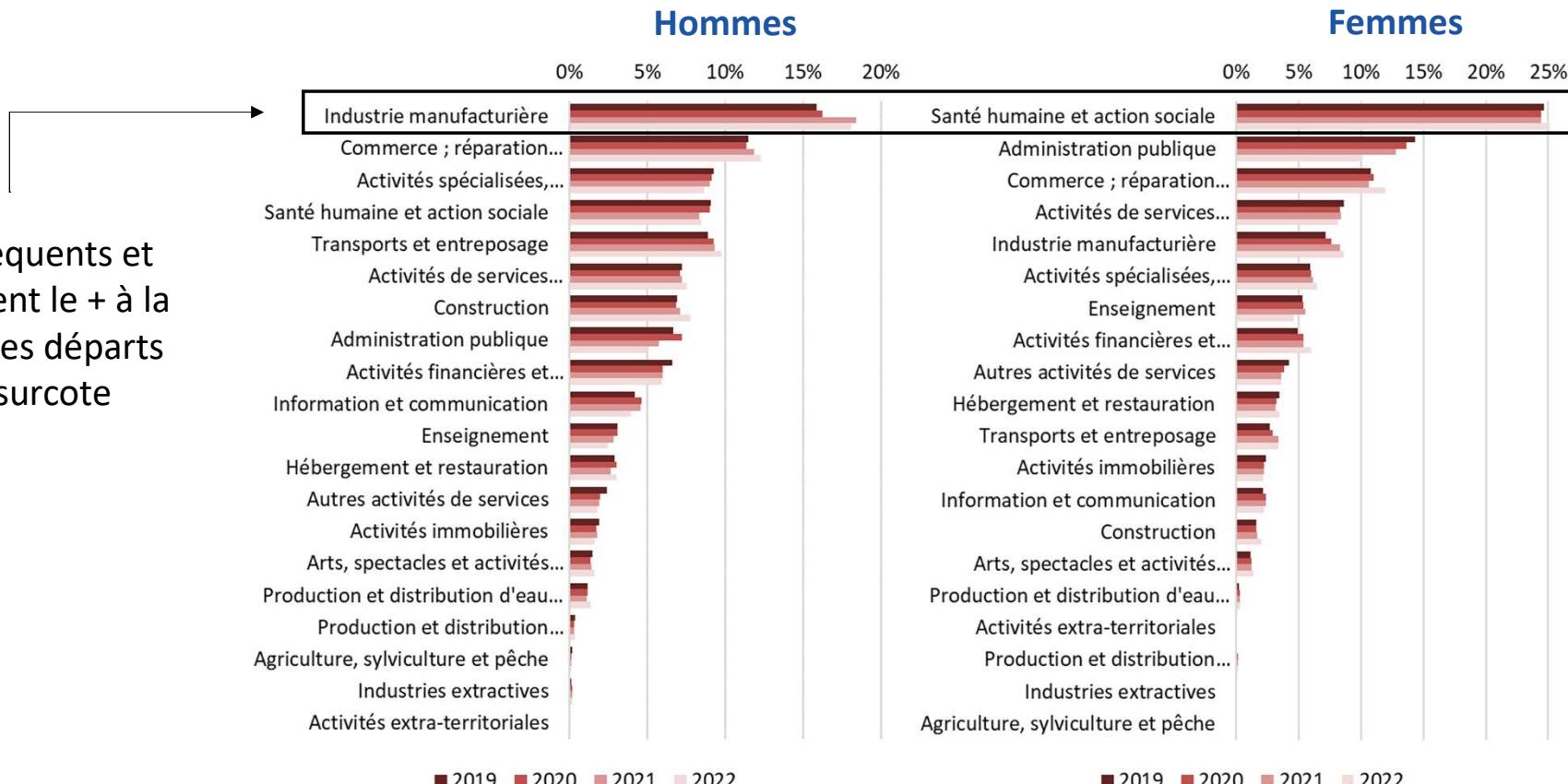


Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.

»»» Les secteurs les plus fréquents : industrie manufacturière et santé humaine

Les + fréquents et contribuent le + à la hausse des départs avec surcote

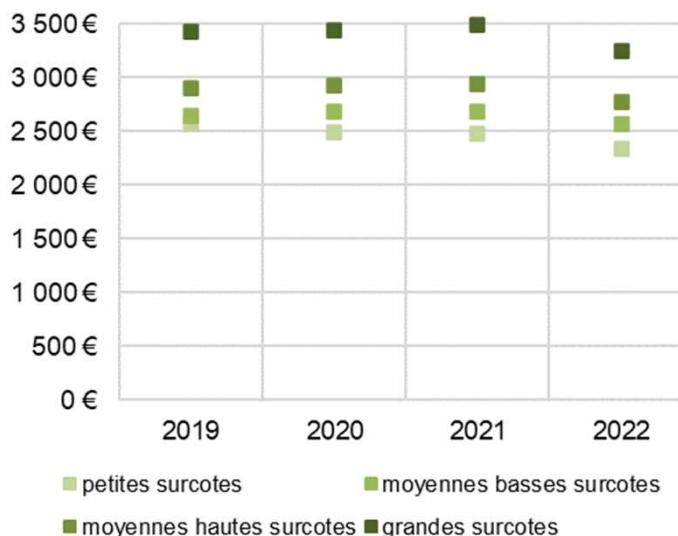


Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.

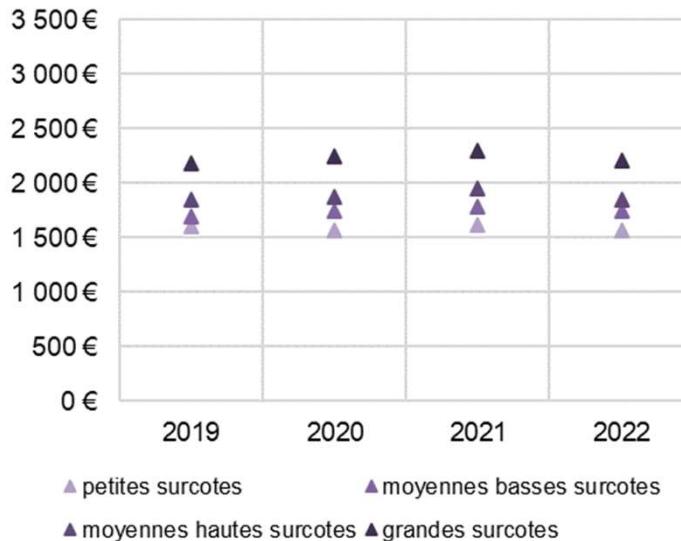
»» La pension de droit propre tous régimes (mensuelle) stable jusqu'en 2021

Hommes



En moyenne ensemble hommes :
2 880 € en 2019

Femmes



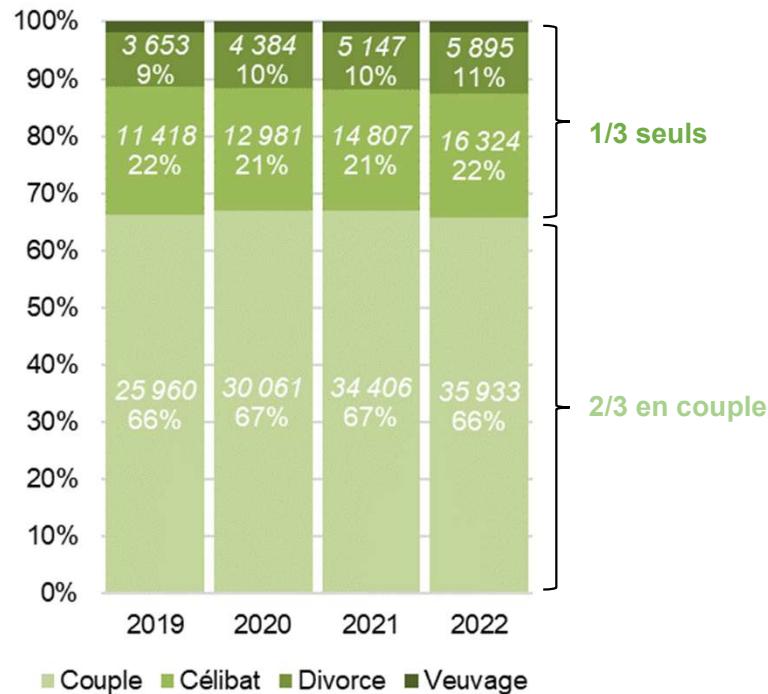
En moyenne ensemble femmes :
1 810 € en 2019

Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

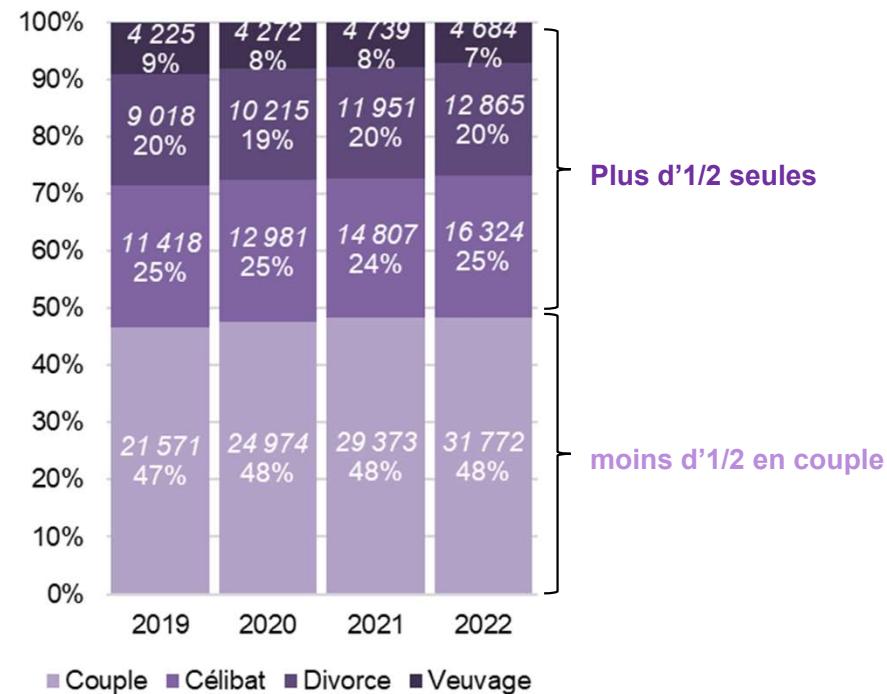
Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.

»»» Situation conjugale stable : les hommes vivent en couple et les femmes seules

Hommes



Femmes



Source : Cnav, Base retraités 2004-2023.

Champ : Nouveaux retraités de droit propre au régime général de 2019 à 2022 (y compris retraite progressive), partis avec une surcote au régime général. Hors outils de gestion de la sécurité sociale des indépendants.



Sommaire

1. Introduction, le contexte
2. Le constat : des populations en progression
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
- 4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population**
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion

»» Constat sur les générations 1950 et 1954

Approche par génération possible

Deux raisons expliquent le choix des générations

- La disponibilité des données à fin 2021
- Les évolutions de la législation en matière de retraite (réforme 2010)

Restriction du champ pour l'étude

Fenêtres d'observation comparables en termes d'âges de départ, soit 5 années autour de l'AOD

	Génération 1950			Génération 1954		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Effectif de décoteurs	25 000	35 643	60 643	32 341 (+ 7 341)	49 658 (+ 14 015)	81 999 (+ 21 356)
Répartition par sexe	41%	59%	100 %	39%	61%	100 %
Poids dans la génération	6,9%	9,7%	8,3%	9,5%	13,7%	11,7%
Age moyen au mois près	61 ans	60 ans et 7 mois	60 ans et 10 mois	62 ans et 10 mois	62 ans et 7 mois	62 ans et 8 mois
Age au premier report	19 ans et 2 mois	19 ans et 5 mois	19 ans et 4 mois	19 ans et 10 mois	20 ans et 2 mois	20 ans

Source : Cnav, Base retraités 2004-2021.

Champ : Retraités du régime général nés en 1950 (resp. 1954), dont la date d'effet du droit propre est comprise entre 2005 et 2015 (resp. 2011 et 2021), vivants à la liquidation et qui partent à la retraite avec une décote sur le montant de leur pension.

»»» Un premier facteur exploré : la hausse du nombre d'allocataires de l'Aspa

	Génération 1950			Génération 1954		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Part d'allocataires Aspa au sein des décoteurs	5%	5%	5%	14%	10%	12%
Hausse du nombre d'allocataires Aspa entre les deux générations				+ 3 235	+ 3 415	+ 6 650
Montant mensuel droit personnel TOUS REGIMES (€2020) POUR les allocataires Aspa	397€	282€	333€	320€	279€	298€

- Hausse des allocataires Aspa entre les générations
- Assurés aux bas revenus mais partir avec décote est sans incidence financière

Réforme 2010 : hausse de l'âge d'annulation de la décote MAIS âge d'ouverture des droits Aspa fixé à 65 ans

Génération 1950 : âge d'annulation de la décote = âge d'ouverture des droits Aspa

Génération 1954 : déconnexion entre ces deux âges

➔ Davantage d'allocataires Aspa nés en 1954 partent avec décote

→ Les Aspa sont écartés

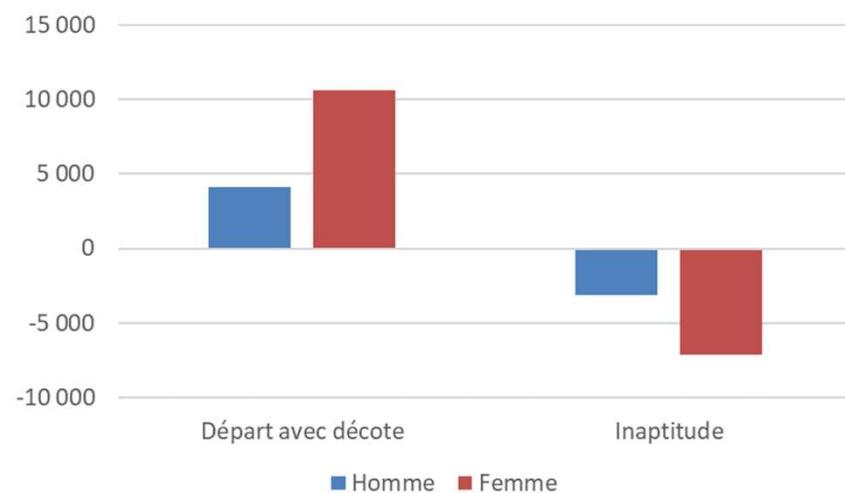
»»» Un second facteur : un possible vase communicant avec la retraite pour inaptitude

« En cas de refus d'attribution de la pension pour inaptitude, l'assuré est libre de choisir de partir en retraite avec décote ou de reporter sa date de départ en retraite. »

« qu'en cas de refus d'attribution d'une pension de retraite au titre de l'inaptitude ... que la motivation soit administrative ou médicale ... L'assuré se voit alors proposer un départ à la retraite « normal » (avec application d'une décote) et dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification de refus pour contester la décision de la CARSAT. »

Rapport Igas 2022

Ecart des effectifs de nouveaux retraités du régime général par modalités de départ à la retraite, entre les générations 1954 et 1950



Source : Cnav, base retraités 2004-2021 et base stock allocataires Aspa au 31/12/2024.

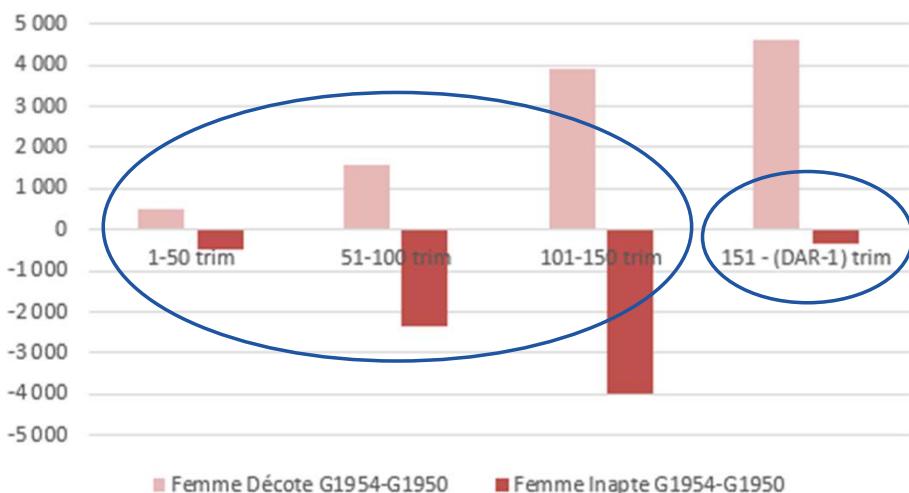
Champ : Retraités du régime général nés en 1950 (resp. 1954), dont la date d'effet du droit propre est comprise entre 2005 et 2015 (resp. 2011 et 2021), vivants à la liquidation et qui partent à la retraite avec une décote sur le montant de leur pension ou sont reconnus inaptes au travail, hors allocataires Aspa à fin 2024.



Les hommes sont écartés :
comparaison sur les deux
populations de femmes

»»» Un second facteur : un possible vase communicant avec la retraite pour inaptitude

Ecart entre les deux générations de femmes qui partent avec une décote ou reconnues inaptes au travail, par tranche de trimestres validés tous régimes



Source : Cnav, base retraités 2004-2021 et base stock allocataires Aspa au 31/12/2024.

Champ : Retraitées du régime général nées en 1950 (resp. 1954), dont la date d'effet du droit propre est comprise entre 2005 et 2015 (resp. 2011 et 2021), vivantes à la liquidation et qui partent à la retraite avec une décote sur le montant de leur pension ou sont reconnues inaptes au travail, hors allocataires Aspa à fin 2024.

Groupes 1/2/3 : < 151 trimestres (37,5 ans)

- Mêmes ordres de grandeur des variations d'effectifs, et l'ampleur des variations croît avec la durée
- Composition de la carrière similaire
- Montants des pensions tous régimes similaires

Groupe 4 : > 151 trimestres (37,5 ans)

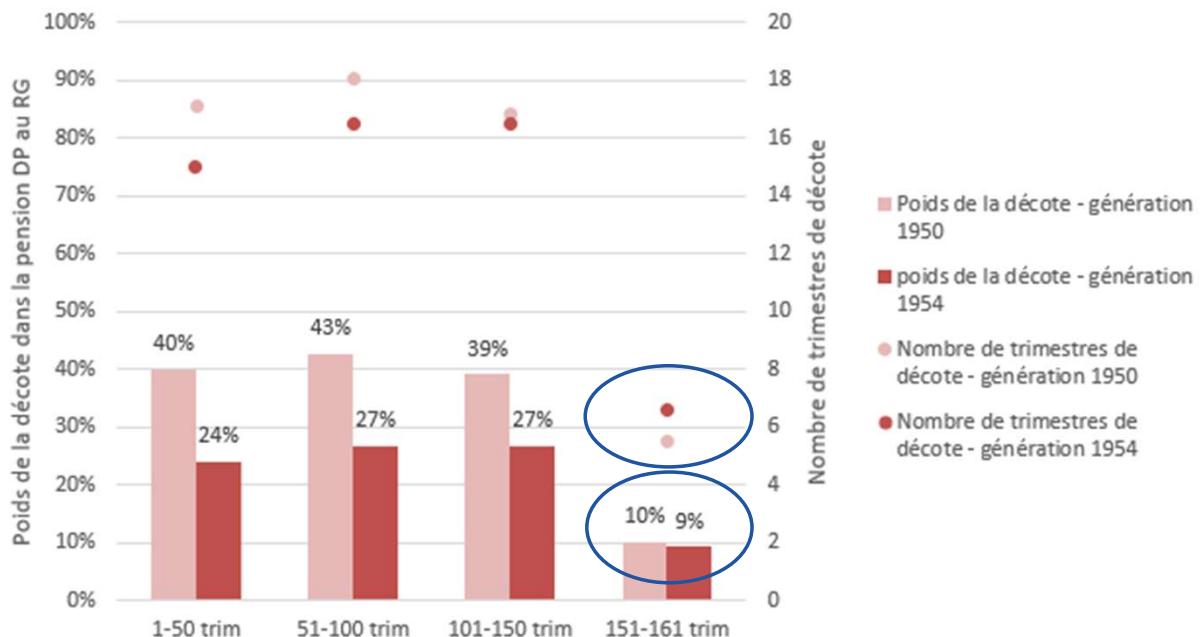
- Pas les mêmes ordres de grandeur des variations
- Arbitrage financier pour les décoteuses plutôt qu'un vase communicant ?
- Décote moins pénalisante financièrement



Données de gestion sur les dossiers rejetés pour inaptitude ne permettent ni de corroborer ni d'inflammer cette hypothèse car données insuffisamment précises

»»» Un dernier facteur : une décote moins pénalisante financièrement

Nombre moyen de trimestres de décote et poids de la décote dans le droit personnel au régime général par tranche de durée validée tous régimes pour les femmes



Source : Cnav, base retraités 2004-2021 et base stock allocataires Aspa au 31/12/2024.

Champ : Retraitées du régime général nées en 1950 (resp. 1954), dont la date d'effet du droit propre est comprise entre 2005 et 2015 (resp. 2011 et 2021), vivantes à la liquidation et qui partent à la retraite avec une décote sur le montant de leur pension, hors allocataires Aspa à fin 2024.

Entre les deux générations de femmes avec une durée validée tous régimes élevée :

- Housse d'un trimestre de décote en moyenne
- Baisse du coût de la décote (estimé par le poids de la décote dans le DP RG) d'1 pp
- Pensions DP tous régimes élevées
- Part de femmes en couple la plus faible

Allégement du coût de la décote, prévu par la loi en 2003

	Génération 1950	Génération 1954
Taux de la décote	6,5%	5%
Coefficient d'anticipation par trimestre manquant	1,625%	1,250%



Sommaire

1. Introduction, le contexte
2. Le constat : des populations en progression
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
- 5. L'apport des enquêtes qualitatives**
6. Conclusion

»» Que disent les enquêtes ? La cinquième vague de l'enquête MDR 2021

Etat de santé dégradé

Parmi les retraités RG interrogés qui sont partis à la retraite avec un taux minoré, 9 % déclarent être fortement limités et 12 % limités mais pas fortement.

Et pour les assurés se déclarant limités (fortement ou pas), **5 % déclarent avoir fait un dossier pour demander à leur caisse de retraite à être reconnu comme inapte au travail.**

Argument financier

60 % de ceux qui liquident avec décote estiment que la perte de pension liée à la **décote n'est pas trop importante**

44 % de ceux qui liquident avec surcote veulent **augmenter leur pension grâce à la surcote**

Réformes successives et complexité croissante du système de retraite

10 % des retraités du RG interrogés, déclarent qu'ils n'étaient **pas au courant** qu'ils auraient une décote / **12 %** qu'ils auraient une surcote.

35 % des retraités RG interrogés disent n'avoir **jamais entendu parler** de la décote / Et même **45 %** pour la surcote

Contraintes / arbitrages

22 % des retraités partis à la retraite avec une décote déclarent qu'ils n'avaient **pas la possibilité de retarder leur départ à la retraite.**

44 % des retraités partis à la retraite avec une surcote avaient **envie de continuer à travailler** pour d'autres raisons que la surcote



Sommaire

1. Introduction, le contexte
2. Le constat : des populations en progression
3. Surcote : quelles pistes pour expliquer la hausse de cette population ?
4. Décote : trois facteurs explorés pour expliquer la hausse de cette population
5. L'apport des enquêtes qualitatives
6. Conclusion

»» En conclusion

Les SURCOTEURS, une population relativement homogène

- Le profil n'a pas drastiquement changé,
- Diffusion de la surcote à l'ensemble de la population,
- Les surcoteurs sont + nombreux à surcoter 1 à 3 ans.

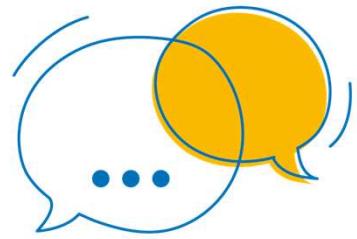
Les DECOTEURS, une population hétérogène

- Assurés aux bas revenus : Déconnexion entre âge d'ouverture des droits Aspa (65 ans) et AAD pour la génération 1954
- Potentiel vase communicant avec l'inaptitude
- Assurés aux durées de carrières et pensions tous régimes plus élevées : décote moins pénalisante financièrement

→ Nécessité de comprendre davantage le choix individuel de partir en retraite avec une décote/surcote

Une enquête sur les nouveaux retraités permettrait de capter ces décisions individuelles.

Comment d'autres facteurs peuvent intervenir dans cette décision : condition maritale, bien-être et santé, etc.



Merci pour votre attention



Les départs avec décote et surcote au régime général

Séminaire Retraite et parcours de vie
Direction statistiques, prospective et recherche

16 janvier 2026